



CHALLENGES DES LYCEES POUR L'EXCELLENCE  
DES METIERS DU TRANSPORT  
& DE LA MECANIQUE POIDS LOURD

**REGLEMENT DE PARTICIPATION**

**Article 1 Organisation des challenges**

Dans le cadre de la campagne EXEL TOUR BY GCA, la société CONSOPTIMA, SARL au capital de 15 000 euros, immatriculé au RCS de Bayonne sous le numéro 530 463 587, sis au 72, Avenue du Maréchal Juin, 64 200 Biarritz (ci-après « l'Organisateur » ou « la Société organisatrice ») organise, pour le compte de Charles ANDRE S.A.S., trois challenges pour mettre en avant l'excellence des lycées professionnels d'enseignements liés aux métiers du transport, de la logistique et de la mécanique poids lourd :

1. Le Challenge du meilleur conducteur du lycée (individuel) ;
2. Le Challenge du meilleur lycée régional (collectif) ;
3. Le Challenge national du meilleur lycée professionnel (collectif).

Les élèves des classes de seconde, de première et de terminale qui suivent un enseignement dans un lycée professionnel sont invités à participer au challenge individuel ou collectif, selon les modalités décrites dans le présent document qui tient lieu de règlement.

Ces Challenges se dérouleront du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 mai 2021.

## **Article 2 Objectifs des challenges**

2.1. Le challenge du meilleur conducteur du lycée est un challenge individuel qui a pour objectifs :

1. de faire réfléchir les lycéens, par la pratique, sur la notion de performance dans le cadre de leur futur métier de conducteur routier ;
2. de fournir aux participants une première expérience immersive sur simulateur poids-lourds ;
3. de les sensibiliser de manière ludique aux règles et aux enjeux dans le transport routier.

Le challenge du meilleur Lycée est un challenge collectif régional et national qui a pour objectifs :

- D'impliquer les élèves qui ont choisi, dès le lycée, d'engager des études en lien avec les métiers du transport, de la logistique et de la mécanique poids lourd, en leur proposant de participer à des challenges interclasses et inter-établissements ;
- De promouvoir la filière transport auprès des jeunes et de leur permettre d'expérimenter des situations de conduite d'un véhicule PL, simulées mais réalistes ;
- De faire prendre conscience aux participants de la diversité des métiers et des compétences en rencontrant et en partageant avec des professionnels de la route ;
- De permettre aux élèves, à travers la réalisation des challenges, de réfléchir collectivement sur l'évolution à venir de leurs métiers ;
- De promouvoir la recherche et les échanges sur les bonnes pratiques dans les métiers du transport, de la logistique et de la mécanique poids lourd ;
- De stimuler l'esprit de créativité des élèves.

## **Article 3 Modalités de participation et d'inscription**

La participation est ouverte exclusivement aux lycéens et lycéennes régulièrement inscrits dans un lycée professionnel public ou privé sous contrat, situé en France métropolitaine au jour du Challenge et dont l'établissement a fait le choix d'inscrire la classe et/ou les lycéens concernées et de participer à l'EXEL TOUR BY GCA.

Cette participation aux différents challenges est gratuite et sans engagement. Aucune démarche de nature commerciale ne sera engagée par l'Organisateur.

**Pour le Challenge du meilleur conducteur** du lycée, les inscriptions individuelles seront transmises au plus tard au jour du challenge au sein du lycée concerné. A l'arrivée de l'EXEL TOUR BY GCA, le Chef d'Etablissement ou son représentant fournira une liste d'élèves qui seront soumis aux épreuves pratiques et théoriques lors de leur passage sur le simulateur de l'EXEL TOUR BY GCA. La liste sera nécessairement limitée à 35 élèves par établissement, toutes classes confondues.

**Le Challenge des meilleurs Lycées** est ouvert à l'ensemble des lycées professionnels. Chaque lycée peut s'inscrire à l'une des trois thématiques possibles du challenge selon le calendrier précisé ci-dessous.

Un lycée peut être représenté par une ou plusieurs classes. Une équipe, composée de 5 à 15 élèves, devra être constituée au sein du lycée. Cette équipe devra être encadrée et représentée par un enseignant volontaire, qui procédera à l'inscription et validera le formulaire d'inscription en ligne.

Les inscriptions collectives se feront via un formulaire électronique, exclusivement accessible sur le site internet [www.Exeltourbygca.fr](http://www.Exeltourbygca.fr).

Toute inscription comportant des mentions incomplètes, inexactes, fausses ou erronées pourra être considérée comme non valide et pourra être exclue du Challenge du meilleur lycée. Il en sera de même pour toute inscription non-validée avant la date limite de participation.

Les informations actualisées concernant le déroulement du challenge ainsi que le formulaire d'inscription en ligne sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.exeltourbygca.fr>

L'Organisateur réceptionne, gère et valide les inscriptions pour le compte de la société Charles André.

Une confirmation d'inscription est envoyée par l'Organisateur à l'établissement concerné ainsi qu'au professeur référent du challenge pour la classe inscrite.

#### **Article 4      Challenge du meilleur conducteur du lycée :**

##### **Article 4.1      Modalités**

Chaque élève est évalué en fonction de ses performances sur le simulateur de conduite (respect du code de la route, conduite rationnelle) et de ses connaissances théoriques sur le transport par la route (quizz). Chaque élève effectue une session de conduite sur le simulateur et remplit un questionnaire à choix multiple (QCM), sous format papier ou à l'aide d'une application partagée accessible via un navigateur Web.

Les élèves inscrits participent individuellement à un *serious game* lors de la journée d'animation de l'EXEL TOUR du transport by GCA au sein de leur lycée.

Sur la base d'un scénario de référence identique et d'une configuration matérielle identique pour tous les candidats, les participants devront réaliser un parcours et seront évalués sur :

- Le respect de la vitesse maximale autorisée
- Le respect des distances de sécurité
- Le franchissement d'intersections dangereuses
- La consommation moyenne
- Le nombre de coups de freins

Un classement établira sur cette base le meilleur élève conducteur PL du Lycée.

En cas d'égalité entre plusieurs candidats à ce stade, les participants qui se trouvent à égalité seront départagés sur la base de la vitesse moyenne la plus élevée sans avoir eu d'excès de vitesse.

#### **Article 4.2 Jury**

Le jury se compose d'au moins deux personnes de la société Charles André en charge de la réalisation des épreuves de conduite de ce challenge.

Dans tous les cas, le jury est souverain dans sa décision et les participants s'engagent par avance à accepter la décision du Jury.

#### **Article 4.3 Désignation du gagnant et remise de prix**

A la fin de la journée du challenge, à un horaire convenu avec l'équipe pédagogique, devant le simulateur si le temps le permet ou dans une salle ou tout autre lieu dans l'enceinte du Lycée convenu avec la Direction du lycée et/ou avec l'équipe pédagogique, les Animateurs GCA annonceront le nom de l'élève vainqueur du challenge en présence des participants. Le lot sera remis directement à l'issue de l'annonce des résultats. En cas d'absence de l'élève gagnant à la remise de prix, il sera déclassé et le prix sera remis à l'élève le mieux classé après l'élève absent. (Ex. si le N°1 est absent, le N°2 devient N°1).

#### **Article 4.4 Diffusion des résultats**

Les participants acceptent par avance que les résultats des gagnants soient rendus publics sur les supports de communication de l'EXEL TOUR BY GCA (site Internet, réseaux sociaux, presse, etc.).

#### **Article 5 Challenge des lycées professionnels**

Ce Challenge se fonde sur l'une des trois thématiques définies ci-après comportant une phase créative (livrable) et une phase de soutenance présentant l'œuvre réalisée.

Ces deux phases sont indissociables. La remise de ces deux éléments conditionne la participation à ce Challenge.

Toute participation incomplète (sans le livrable et la soutenance) sera écartée.

## Article 5.1 Thématique

Le challenge des lycées a pour but de faire travailler les élèves à la réalisation d'un « poster » sur lequel les élèves devront présenter le résultat de leur réflexion prospective sur l'une des thématiques proposées ci-dessous :

- ✓ **Le Conducteur 2.0** : quelles seront les missions, les compétences et les qualités du conducteur du futur ? Comment voient-ils évoluer le métier de conducteur avec l'arrivée des nouvelles technologies et des nouvelles organisations ?
- ✓ **Le Véhicule du futur** : quelle taille, quelle ergonomie, quel niveau d'automatisme, avec ou sans convoi routier automatisé (dit « platooning »), pour quelles activités, et avec quelle énergie ?
- ✓ **L'Hyperlogistique** : les habitudes de consommations évoluent en même temps que le souci de préservation du cadre de vie et de l'environnement. Comment la logistique des biens et des données s'adaptera-t-elle pour répondre à ce défi ? Quelle sera la place pour le transport routier en 2050 ?

## Article 5.2 Livrable et soutenance

Les élèves devront résumer leur réflexion sur le sujet proposé par un poster unique respectant les dimensions du format A0, soit 84,1 x 118,9 cm, soit une surface proche de 1m<sup>2</sup>. Ce poster pourra contenir du texte, des images, des graphiques, et tout type de représentation permettant d'illustrer une vision et de décrire la réflexion des élèves sur le sujet qu'ils auront choisi.

Le poster devra être conçu et réalisé par les élèves sans soutien par une personne extérieure au Lycée, et sans utiliser, reproduire ou adapter des éléments qui ne sont pas libres de droits.

Le poster devra être communiqué au format pdf par voie électronique et/ou au format papier par voie postale à l'adresse de l'Organisateur.

Chaque Lycée participant doit présenter son poster sous la forme d'une vidéo d'une durée maximum de 2 minutes. Cet enregistrement devra être réalisé sous un format numérique compatible avec un PC.

L'enregistrement vidéo et le livrable devront être déposés sur le site du challenge au plus tard à la date ③ indiquée dans le tableau ci-dessous en fonction des zones concernées.

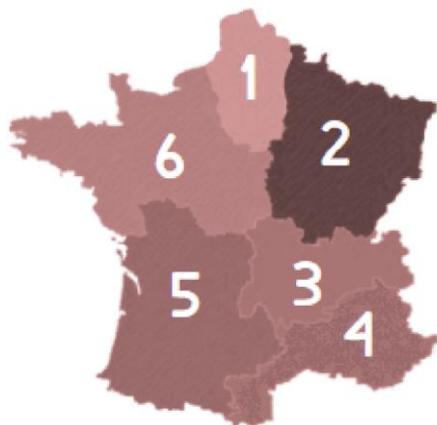
Le téléchargement se fera sur : <http://www.exeltourbygca.fr/challenges>

Il est demandé à chaque équipe participante d'être particulièrement vigilante en ce qui concerne les termes et contenus utilisés. Plus particulièrement, aucune marque, logo ou tout élément protégé par le droit d'auteur, ne devra être cité, représenté, reproduit ou adapté dans le livrable ou la soutenance. La Société organisatrice pourra écarter toute participation à ce challenge en cas de non-respect de ces dispositions.

### Article 5.3 Calendrier général

Le Challenge du meilleur lycée Pro transport de l'EXEL TOUR by GCA se déroule du 1<sup>er</sup> Novembre 2019 au 30 Mai 2021 en deux phases : une phase régionale et une phase nationale.

Le Challenge des Lycées se déroule dans un premier temps dans chaque Région ci-après définie :



Les dates clés pour participer au challenge sont les suivants :

- ① Début des inscriptions (uniquement en ligne).
- ② Fin des inscriptions (uniquement en ligne).
- ③ Date limite de téléchargement de la vidéo et du poster.
- ④ Date de l'annonce des résultats et remise du trophée.

<b>Dates clés</b> <b>Zone</b>	①	②	③	④
<b>1</b>	01/11/2019	31/12/2019	28/02/2020	20/03/2020
<b>2</b>	01/01/2020	29/02/2020	30/04/2020	15/05/2020
<b>3</b>	01/03/2020	30/04/2020	15/06/2020	22/06/2020
<b>4</b>	01/06/2020	30/09/2020	30/11/2020	15/12/2020
<b>5</b>	01/11/2020	31/01/2021	31/03/2021	15/04/2021
<b>6</b>	01/01/2021	28/02/2021	15/04/2021	21/04/2021

Le Lycée qui aura remporté le challenge de sa zone est retenu pour participer, dans un deuxième temps, au Challenge national pour déterminer le classement national du meilleur Lycée professionnel. Le même poster, accompagné de l'enregistrement vidéo, seront présentés au Jury national qui se réunira en avril 2021.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les dates à la marge pour tenir compte des conditions de réalisation du challenge. Seules les dates indiquées sur le site Internet [www.exeltourbygca.fr](http://www.exeltourbygca.fr) font foi.

## **Article 5.4      Composition du Jury**

Challenge régional :

Le jury est composé de 3 représentants de la société Charles ANDRE. Il pourra être complété par 2 représentants de sociétés partenaires au programme EXEL TOUR BY GCA.

Dans tous les cas, le jury est souverain dans sa composition et dans ses décisions. Les participants s'engagent par avance à ne pas contester les décisions prises par le Jury.

Challenge national :

Le jury est composé de 3 représentants de la société Charles ANDRE. Il pourra être complété par un représentant de chaque société partenaire du programme EXEL TOUR BY GCA dans la limite de 4 représentants.

Dans tous les cas, le jury est souverain dans sa composition et dans ses décisions. Les participants s'engagent par avance à ne pas contester les décisions prises par le Jury.

## **Article 5.5      Déroulement du Challenge**

Les épreuves relatives au Challenge du meilleur Lycée comportent trois phases :

### **1. Réalisation d'un poster**

Chaque Lycée devra produire un poster en rapport avec l'un des trois thèmes possibles. Le poster devra parvenir à l'Organisateur par voie électronique ou postale. Pour chaque poster transmis, l'Organisateur, vérifiera l'éligibilité de l'œuvre : respect du format, des dates et procédures d'inscription et des conditions de dépôt, respect du thème.

### **2. Soutenance du projet**

Pour faire la promotion de son poster, chaque équipe doit réaliser une vidéo de 2 minutes maximum. Cette vidéo sera communiquée au Jury par voie électronique sur le site du Challenge.

### **3. Sélection**

Le jury attribuera à chaque équipe une note sur la base des critères suivants :

- Cohérence entre le poster et la vidéo
- Clarté et qualité de la présentation orale
- Qualité esthétique du poster
- Pertinence et originalité de la démarche et/ou des concepts proposés

Le jury annoncera le classement et le Trophée du meilleur Lycée régional sera remis au gagnant.

#### **4. Sélection et participation au challenge national du meilleur lycée professionnel :**

Chaque Lycée remportant le challenge du meilleur Lycée régional sera invité à participer au challenge national. Le même poster accompagné de l'enregistrement vidéo seront présentés au Jury national qui se réunira en avril 2021.

Le Jury national appréciera les livrables et vidéos selon les mêmes critères que ceux définis ci-dessus.

#### **Article 6 – Publications des résultats**

- Pour le Challenge du meilleur conducteur : les résultats sont proclamés à l'issue des journées EXEL TOUR BY GCA et/ou en fonction du planning établi sur place par les Animateurs GCA et l'équipe pédagogique ;
- Pour le Challenge du meilleur lycée professionnel régional : les résultats seront proclamés selon le planning Article 5.3;
- Pour Le Challenge national du meilleur lycée professionnel : les résultats seront proclamés au plus tard le 21/04/2021. La remise officielle des prix aura lieu lors du Grand Prix camion du Castellet en Mai 2021.

Les résultats seront publiés sur le site internet <http://www.exeltourbygca.fr> et sur tous supports associés.

#### **Article 7 – Dotation et remises des prix :**

- Pour le Challenge du meilleur conducteur de votre lycée : l'élève désigné gagnant du challenge reçoit une dotation particulière.
- Pour le Challenge du meilleur Lycée régional :

Le Lycée représenté par l'équipe gagnante retenue pour présenter son projet dans le cadre du challenge national recevra le trophée EXEL TOUR by GCA du Meilleur Lycée Régional.

- Pour Le Challenge national du meilleur Lycée professionnel :

A l'issue de la phase finale, l'établissement qui remporte le challenge reçoit le trophée EXEL TOUR du transport by GCA du meilleur Lycée professionnel.

Trente élèves (et deux accompagnateurs adultes) issus des classes du Lycée ayant participé au challenge sont invités au Grand-Prix Camions du Castellet, sur le circuit Paul RICARD, qui devrait avoir lieu en mai 2021 (selon les dispositions prévues à l'Article 10).

Le(s) gagnant(s) accepte(nt) expressément que leur(s) photo(s) et leur identité soient utilisées par la Société Organisatrice et la société Charles André, à des fins promotionnelles ou informatives en relation avec le Challenge, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

En aucun cas, le gagnant ne pourra obtenir la valeur en espèces du lot attribué ou échanger ce prix contre un service, un gain, en nature, de même valeur ou de valeur différente, ni même le céder de quelque manière que ce soit à un tiers. Ceci étant, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté et si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit d'attribuer au gagnant un lot de valeur équivalente et de caractéristiques proches.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les prix initialement prévus par d'autres prix d'une valeur et de caractéristiques équivalentes, et ce sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Le(s) gagnant(s) ne pourra/ont en aucun cas exiger la contrepartie monétaire, le remboursement ou l'échange du prix.

#### **Article 8 – Modifications**

La Société organisatrice des différents challenges se réserve la possibilité d'amender, si nécessaire, le présent règlement. L'ensemble des lycées participants sera alors informé du règlement ainsi modifié.

La Société organisatrice fait son possible afin que le calendrier programmé soit respecté. Pour autant, compte tenu du nombre d'intervenants et de la multiplicité des animations programmées, cette dernière décline toute responsabilité liée aux conséquences éventuelles du non-respect du calendrier prévisionnel.

La Société organisatrice se réserve le droit de limiter le nombre de classes inscrites pour un établissement, ceci afin de permettre au plus grand nombre d'établissements d'être représenté.

La Société Organisatrice se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, reporter, proroger, suspendre ou annuler le Challenge sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

#### **Article 9 – Données à caractère personnel**

Les données éventuellement récoltées à l'occasion de l'inscription ou du déroulement des challenges ne seront pas utilisées à d'autres fins que la bonne réalisation de ces derniers.

Les participants confirment que l'organisateur est autorisé à capter dans le cadre de l'évènement et à publier les noms et prénoms des lycéens et enseignants qui auront pris part aux différents challenges et à enregistrer, photographier, exposer et/ou utiliser leur image avec l'indication du nom de leur auteur sur tous supports en lien avec l'animation EXEL TOUR BY GCA, dont, notamment, le site internet dédié, par voie de presse et réseaux sociaux.

En application des articles 38 et suivants de la loi n°7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès des organisateurs des différents challenges.

## **Article 10 – Responsabilité, assurance**

### **Article 10.1**

Le Challenge est proposé aux Lycées et aux enseignants dans le cadre du programme EXEL TOUR BY GCA organisée par la société Charles André pour valoriser les métiers du transport et de la logistique. Les Lycées devront valider l'inscription des équipes et s'assurer que la participation au Challenge entre bien dans le cadre d'un travail pédagogique en rapport avec le programme régulier des cours.

Chaque Lycée et/ou responsable pédagogique participant au Challenge déclare avoir pris connaissance et accepter le présent règlement.

L'Organisateur n'assure pas la mise à disposition du matériel, des ressources et n'organise pas les éventuels déplacements qui sont liés à la participation du Challenge. Les enseignants référents ayant validé l'inscription d'une équipe devront s'assurer de disposer des ressources et des autorisations pour mener à bien le challenge.

Chaque Lycée participant au Challenge s'engage plus particulièrement :

- A recueillir l'accord de chaque lycéen participant,
- A vérifier et veiller à la bonne régularité de leur participation,
- A faire respecter les dispositions du présent règlement à chaque élève de son établissement concerné.

La participation et l'encadrement des élèves participant au Challenge ainsi qu'au Grand Prix du Camion du Castellet s'effectuera sous l'entière responsabilité et surveillance du Lycée concerné et de son ou ses représentants.

Chaque Lycée déclare disposer des polices d'assurance nécessaires à la participation au Challenge.

### **Article 10.2**

Le référent pédagogique devra s'assurer que chaque élément graphique ou textuel, photo et/ou tout autre support utilisé sur le poster soit libre de droit ou qu'il bénéficie d'une autorisation de reproduction dans le cadre d'un programme pédagogique réalisé au sein de l'Institution scolaire.

### **Article 10.3**

L'Organisateur ou la société Charles André ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des manquements éventuels commis par les élèves dans le cadre de leur participation au Challenge, dans la remise de la dotation ou de leurs utilisations, notamment en ce qui concerne le transport, l'hébergement ou leur présence lors de la remise des prix, ainsi que de leurs conséquences pour les élèves, pour la classe ou pour le Lycée.

## **Article 11 – Propriété intellectuelle**

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant les challenges et/ou le présent règlement sont interdites.

Les marques citées à l'occasion de ce Challenge sont des marques déposées par leur propriétaire respectif.

Toute personne physique ou morale participant au challenge accepte par avance, en contrepartie de sa participation au Challenge, de céder à l'Organisateur et à Charles André la totalité de son droit d'exploitation et de reproduction par tout support et tout moyen de reproduction, les créations, vidéos et images qui auront été réalisés dans le cadre du Challenge, et notamment la totalité du droit de reproduction, la totalité du droit de représentation, la totalité du droit d'adaptation, la totalité des droits secondaires et la totalité des droits dérivés et ce sans limitation du nombre de diffusion, pour le Monde entier et pour la durée des droits d'auteurs.